

SOCIETE DES POETES ET ARTISTES DE France
Maison du Poète
Moulin d'Anguitard –
86360 CHASSENEUIL DU POITOU

Poitiers, le 1.08.2018

Amis poètes, amies poétesses, bonjour,

A ce jour, je vous envoie le règlement du concours régional qui sera clos le **14 DECEMBRE 2018**. Concours ouvert à tous. (Ouvert du 1er septembre au 14 décembre inclus)

Petit rappel pour les adhérents : la cotisation inchangée, **s'élève à 40**. Vérifier votre date d'expiration afin d'éviter la rupture dans les numéros de notre revue d'ART et POÉSIE. Vous **pouvez m'envoyer votre chèque à l'ordre de la SPAF**, à l'adresse indiquée ci-dessus. Me précisez également si vous êtes toujours adhérent, afin d'être à jour dans mon fichier. Je vous en remercie.

Dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer au cours de cette année, je vous souhaite à tous une année poétique faite de rencontres, de découvertes, d'amitiés et de réussites littéraires.

Votre déléguée
Arlette PROUST/ABBES

Arlette PROUST/ABBES
20, rue Charles Lindbergh
86000 – Poitiers
05.49.52.67.87

S.P.A.F. POITOU-CHARENTES (société des Poètes et Artistes de France)
Règlement du concours Régional 2019

1. GRAND PRIX REGIONAL (Prix du Recueil)

Poitou-Charentes-Deux Sèvres- Vendée-Limousin-Aquitaine

UN manuscrit avec un titre, comprenant 10 poèmes inédits en poésie classique

**Pour participer à ce prix, il faut être adhérent et à jour de ses cotisations.
(les personnes ayant été primés en 2018 ne peuvent se «représenter» en 2019)**

2. Prix de la Ville de CHASSENEUIL DU POITOU

Chasseneuil, jolie commune au bord du Clain, son église, son lavoir, ses rues fleuries, une jolie commune, -une commune qui bouge, se modernise,
est demandé un poème en forme libre ou classique qui dépeint cette jolie commune le plus largement possible

3. Prix de Vendée

1 poème en **forme classique** sur le thème de la Vendée touristique (ses sites, ses curiosités, ses ballades)

4- Prix VENUS

Un **SONNET** qui parle de la femme (la femme, la mère, l'épouse...)

5 Prix Joachim DU BELLAY

Un poème à **FORME FIXE** (villanelle, triolet, rondeau, sonnet,) Sujet libre

6 Prix Maurice FOMBEURE

Un poème de forme **LIBRE ou libéré** qui parlera du Poitou touristique, (sa région, son terroir, etc....)

7 Prix Victor HUGO

Un poème **CLASSIQUE en ALEXANDRINS** (sujet libre)

8 Prix Alfred de MUSSET

Un poème à forme **classique qui parlera d'Amour**

9 Prix Pierre REVERDY

1 poème de forme **LIBRE** (sujet libre)

10- Prix Paul ELUARD –

1 poème en forme libérée (sujet libre)

11- Prix Jean de LA FONTAINE

Une FABLE n'excédant pas 1 page (sujet libre)

...12 **Prix Jacques PREVERT**

Un poème en forme **libérée** (thème libre)

13 **Prix du DELEGUE** (forme libre) fournir un poème dont le premier vers commence par ses mots.....

« oh, ma jeunesse, mes rêves »

-SECTION JEUNES-

*élèves des collèges 6^e et 5^eme

*élèves des collèges 4^e et 3^eme

*élèves des lycées-2^eme et 1^{er} terminales-

*chaque participant pourra présenter une poésie en 4 exemplaires, de préférence tapées à l'ordinateur, sur une feuille format 21/29,7

Les poèmes écrits à la main, lisibles, sont acceptés

*le **sujet sera libre**, au choix une nouvelle parlant des saisons, ou un poème en forme libre-la poésie classique étant acceptée.

le slam est accepté.

Pour la section concernant les lycées, le poème proposé sera soit une œuvre individuelle, soit une œuvre par équipe, soit une œuvre collective.

Au cas où des enseignants travaillent sur des poètes particuliers, un travail de groupe, ils devront joindre le nom des poètes, pour permettre aux membres de la SPAF d'expliquer aux personnes présentes lors de la remise des prix, tout le travail fait en amont par les enseignants.

L'établissement devra joindre sur une feuille à part, le nom, prénom et adresse personnelle de tous les participants pour que la SPAF puisse envoyer à chaque famille les résultats du concours ainsi que la date de remise des prix.

*les participants devront mentionner comme dit dans le règlement, en haut et à gauche de la feuille, leur nom, prénom, et établissement concerné

*joindre une enveloppe avec leur nom, adresse ou établissement concerné.

Il sera demandé aux parents d'apposer leur signature avec la mention «pour autorisation».

Il sera demandé une participation de 5euros.

Pour les personnes sans emploi et les personnes retraités, poètes, que cela ne vous arrête pas si vous souhaitez tenter votre chance, une participation de 5 euros sera demandée.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL :

Le concours est ouvert du **1^{er} septembre 2018 au 15 décembre 2018 inclus**

ATTENTION : avis aux participants

Ceux-ci ne pourront participer en sus du prix régional qu'à 5 prix, au choix du candidat.

pour permettre à tout candidat de concourir.

Sans le prix régional, participation à 5 prix seulement.

Les manuscrits devront parvenir en 4 **exemplaires** tapés à l'ordinateur de préférence, avec **EN HAUT A GAUCHE : le nom et le numéro du prix choisi. (les manuscrits écrits à la main sont également acceptés)**

Pour sauvegarder l'anonymat : **mettre un code avec minimum 2 lettres et 3 chiffres en HAUT A DROITE de la page (ex : AB 257).**

REPRODUIRE ce code avec : NOM, PRENOM, ADRESSE, numéro de téléphone et mail (si c'est possible) sur une feuille blanche sur laquelle sera notée les titres de poèmes auquel vous participez (important) tout ceci à mettre dans une ENVELOPPE CACHETEE.

Joindre une **enveloppe timbrée** à 0,90, kraft de 22,9/16,2 portant votre **NOM et ADRESSE pour l'envoi des résultats.**

Le montant de la participation est fixé à 12 € par PRIX.

NE PAS présenter les mêmes poèmes d'une année sur l'autre. Attention également à respecter le nombre de vers (ne pas dépasser 30 vers – au-delà il ne sera pas tenu compte de votre envoi)

Manuscrits et fonds sont à envoyer à :

Arlette PROUST/ABBES – 20 rue Charles Lindbergh – 86000 POITIERS

Le chèque sera libellé à : L'ordre de la SPAF : société des poètes et artistes de France...

Pour les participants extérieurs à la France, voici le code IBAN :

FR76 1940 6000 3800 0686 5200 862 et le code BIC : AGRIFRPP894

Les décisions du JURY sont sans appel.

Les envois ne seront pas rendus. Sauf dans le cas du prix du recueil, si vous souhaitez reprendre le recueil primé, veuillez me l'indiquer lors de votre participation.

Les manuscrits non conformes seront écartés

Chaque poème ne pourra comporter plus de 30 vers.

Les textes ne seront pas retournés mais détruits après la remise des prix.

Les prix seront remis lors du PRINTEMPS DE LA POESIE le **samedi 16 mars 2019 (le lieu vous sera indiqué ultérieurement)**

Votre présence est indispensable pour la Remise des Prix, sauf cas de force majeure. Pensez également à vous faire représenter.

en cas d'absence du primé, seul le diplôme vous sera adressé.

Le palmarès vous sera adressé d'ici fin janvier, début février

En cas de problème, me joindre par téléphone : 05.49.52.67.87
a vos plumes.....bonne chance.

Votre déléguée